

## Nouvelles pratiques sociales



# Demande au gouvernement d'investir dans les services de première ligne

CSN et Chantier d'économie sociale

Volume 13, numéro 2, décembre 2000

Des pratiques adaptées aux nouveaux temps de vie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/000823ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/000823ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

CSN & Chantier d'économie sociale (2000). Demande au gouvernement d'investir dans les services de première ligne. *Nouvelles pratiques sociales*, 13(2), 207–208. <https://doi.org/10.7202/000823ar>

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés © 2001  
Université du Québec à Montréal

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# ❖ Demande au gouvernement d'investir dans les services de première ligne

*La CSN et le Chantier d'économie sociale*

La CSN et le Chantier d'économie sociale demandent au gouvernement d'investir massivement dans les CLSC et particulièrement dans les services de maintien à domicile. Les deux organisations jugent primordial de maintenir ces services dans le domaine public. Elles s'entendent pour affirmer que les entreprises d'aide domestique issues de l'économie sociale ont un rôle important à jouer dans les services de proximité, rôle qui ne peut être assumé de manière socialement acceptable par les entreprises privées. La CSN et le Chantier d'économie sociale conviennent également que les entreprises d'économie sociale ne doivent pas être utilisées pour suppléer au service public.

En attente du dépôt des rapports Clair sur la santé et les services sociaux et Ancil sur le maintien à domicile, les deux organisations rappellent à nos gouvernants que la privatisation n'est pas une solution à privilégier dans ce domaine et mettent en garde le gouvernement contre toute tentative de rupture du consensus établi lors du Sommet de 1996 sur l'économie et l'emploi en élargissant le mandat des entreprises d'économie sociale à des tâches dévolues aux CLSC tels les soins d'hygiène.

La CSN et le Chantier considèrent que les CLSC et les entreprises d'aide domestique peuvent très bien collaborer en respectant leur domaine de responsabilité respectif. En ce sens, les entreprises de l'économie sociale ont à offrir des services complémentaires à ceux offerts par les CLSC, en particulier dans le domaine de l'entretien ménager pour des clientèles non servies à l'heure actuelle par des CLSC.

La CSN et le Chantier rappellent le danger de laisser la coordination des services de première ligne et leurs prestations échapper aux CLSC et sortir du domaine public. Dans un tel contexte, les entreprises d'aide domestique, issues de l'économie sociale, occupent une position névralgique. Bien arriérées aux CLSC et en complémentarité avec eux, elles n'ont d'autre but que de bien faire ce pourquoi elles ont été créées. Elles n'ont aucune ambition d'empiéter sur d'autres services déjà assurés par les CLSC.

Il y a cependant une incohérence dans les politiques gouvernementales. Non seulement les CLSC sont-ils sous-financés, mais le soutien financier aux entreprises d'économie sociale a également été précarisé lors du dernier budget québécois à travers des mesures comme le chèque emploi-services (services de gré à gré) et les formules de crédit d'impôt, lesquels constituent une porte ouverte pour une privatisation accélérée des services à domicile, avec les risques et les iniquités que cela comporte. D'autant que le Programme d'exonération financière, qui a permis le développement des entreprises de l'économie sociale, vient à échéance le 31 mars 2001 sans que nous sachions à ce jour s'il sera renouvelé.

Le consensus du Sommet de 1996 a mené, grâce à une aide conséquente de l'État, au développement d'une multitude d'entreprises d'aide domestique à la grandeur du Québec, qui ont permis d'améliorer les conditions de travail dans le secteur et qui mèneront à terme à la reconnaissance de ce travail à sa juste valeur. Il faut se rappeler qu'au début des années 90 le secteur de l'aide domestique était dominé par le travail au noir, les conditions précaires, les programmes Extra. Un monde de misère, où des milliers de prestataires d'aide sociale étaient piégés dans des programmes d'employabilité. Depuis 1997, une centaine de ces nouvelles entreprises de l'économie sociale, issues du milieu, ont créé 3 800 emplois et dispensé plus de quatre millions d'heures de services à 35 000 personnes. Tout cela sans voler d'emplois au secteur public.

La CSN et le Chantier demandent donc au gouvernement que les services à domicile financés par l'État (financement direct, crédit d'impôt, fiscalité, etc.) restent dans le domaine public, en privilégiant le partenariat avec les entreprises d'économie sociale. Les soins à la personne, qu'ils soient médicaux ou sociaux, doivent rester un service gratuit du domaine public et relever des CLSC.